

## **L'INFOMA**

L'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture est un établissement public national à caractère administratif, établi sur deux sites : le siège de Lyon-Corbas et le centre de Nancy-Velaine.

Sa mission première est d'assurer la formation d'un certain nombre de catégories de personnels du ministère chargé de l'agriculture :

- la formation initiale des techniciens supérieurs, des secrétaires administratifs, des adjoints techniques ainsi qu'une session d'accueil des attachés nouvellement recrutés,
- la formation continue des agents du ministère.

Les formations de techniciens supérieurs sont également ouvertes à des auditeurs libres pour l'obtention d'un des quatre titres enregistrés au répertoire national de la certification professionnelle :

- technicien supérieur en technologie et économie du secteur agricole,
- technicien supérieur en contrôle des productions et transformations animales,
- technicien supérieur en technologie et économie des forêts et des milieux naturels,
- technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement.

## **CENTRE DE NANCY-VELAINE**

- Un centre spécialisé dans les formations aux politiques publiques de l'environnement avec 2 spécialités : les milieux naturels et la forêt, les domaines de l'eau.
- Une équipe pluridisciplinaire de formation composée d'ingénieurs et de techniciens. Près de 200 intervenants issus de l'enseignement, des milieux professionnels et de la recherche, comme par exemple l'école nationale du génie rural des eaux et des forêts (AGRO-ParisTech), les écoles nationales des techniciens de l'équipement d'Aix-en-Provence et de Valenciennes, Saint-Gobain, l'office national des forêts, l'inventaire forestier national, l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, les organisations et associations professionnelles agricoles et forestières et de protection de la nature, des fonctionnaires des services déconcentrés de l'État.
- Des moyens pédagogiques : le centre dispose de salles de cours et d'une plate forme informatique reliées au réseau Intranet du Ministère chargé de l'agriculture et à Internet. Le centre de ressources offre les documentations générales et réglementaires utiles au déroulement de la formation.

**L'INFOMA est certifié ISO 9001 version 2008 pour la formation initiale et continue**



*En lisière de la forêt de Haye, le site de l'INFOMA Nancy-Velaine vous accueille dans un cadre de verdure à quelques kilomètres de NANCY.*

**INSTITUT NATIONAL DE FORMATION**

**DES PERSONNELS DU MINISTERE DE**

**L'AGRICULTURE**

**CENTRE DE NANCY-VELAINE**

*Campus ONF - Parc de HAYE  
54840 VELAINE-EN-HAYE  
Tél — 03 83 39 67 00  
Fax — 03 83 39 67 19*

*infoma-nancy.sg@agriculture.gouv.fr  
www.infoma.agriculture.gouv.fr*

# infoma



*Devenez*

**Technicien supérieur  
des services du ministère  
de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la pêche**

spécialité **TF**

**environnement et forêt**



## **LE MÉTIER**

Le technicien supérieur des services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche de la spécialité Travaux forestiers est un fonctionnaire de catégorie B. Au sein d'une équipe, il réalise des études, des contrôles réglementaires, techniques et économiques en matière de :

- forêt et filière bois,
- chasse et faune sauvage,
- protection et aménagement des milieux naturels,
- protection de l'eau et des milieux aquatiques.

## **LE RECRUTEMENT**

Le recrutement des techniciens supérieurs des services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche s'effectue par concours national annuel, ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de la Communauté européenne (certains emplois étant néanmoins réservés aux ressortissants français),

- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celui auquel donne accès la réussite au concours.

Ce concours est commun à 4 spécialités : techniques agricoles, génie rural, travaux forestiers, vétérinaire.

A l'inscription, le candidat indique la spécialité au titre de laquelle il entend concourir. La formation rémunérée dure 2 années dont 17 mois en centre de formation et 7 mois de stages dans les services départementaux rattachés au ministère chargé de l'agriculture.

Quelques places de cette formation sont ouvertes à des auditeurs libres payants.

## **LA FORMATION QUALIFIANTE**

La formation rémunérée, d'une durée de 2 ans, comprend :

- Un enseignement de 54 semaines dispensé principalement à Nancy-Velaine qui débute par une formation commune aux 4 spécialités de techniciens supérieurs, avant de s'individualiser par spécialités.
- Sciences de base et techniques : pédologie, écologie, phytopathologie, hydrobiologie et hydrochimie, sylviculture, reboisement, voirie forestière, cynégétique, aménagement forestier, techniques de l'eau, techniques de communication, informatique, économie (macro-économie, économie sectorielle),
- Disciplines juridiques : droit général, droit forestier, de la chasse et de la pêche, droit de l'environnement.
- Des stages en entreprises et services.
- Une période de formation appliquée.

En seconde année, le technicien stagiaire effectue une période de formation appliquée dans son futur service d'affectation. D'abord, il conduit une étude technique soutenue devant un jury. Il est ensuite évalué, par son chef de service, sur son travail, son insertion professionnelle, son comportement et sur son aptitude à exercer ses fonctions.

A l'issue de la formation, sous réserve de réussite à l'ensemble des évaluations certificatives, un titre de niveau III est délivré : technicien supérieur en technologie et économie des forêts et des milieux naturels. Après reconnaissance de son aptitude, le technicien de la spécialité travaux forestiers prend ses fonctions, le plus souvent, dans une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), une direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

### **Renseignements sur les programmes des épreuves, les dates du concours et inscriptions :**

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche  
SG / SRH / SDDPRS

Bureau des Concours et des examens professionnels  
78, rue de Varenne — 75349 PARIS 07 SP  
Tél. 01 49 55 53 99

## **LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE**

Le technicien des services du ministère chargé de l'agriculture peut accéder aux grades de technicien principal et de chef technicien. Il a la possibilité de devenir ingénieur par la promotion interne :

- Technicien stagiaire : Pendant sa formation, il perçoit un traitement (grade de base, 1<sup>er</sup> échelon) et des indemnités de stage.

- Technicien supérieur : Titularisé dans ce grade après 2 ans de formation à l'INFOMA, ce grade comprend 13 échelons d'ancienneté avec une rémunération progressive.

- Technicien principal : Accès par voie de concours ou liste d'aptitude. Ce grade comprend 8 échelons avec une rémunération progressive.

- Chef technicien : Promotion par liste d'aptitude pour les techniciens principaux. Ce grade comprend 8 échelons avec une rémunération progressive.

## **LA REMUNERATION**

- Salaire brut mensuel : de 1 403,18€\* (Grade de base, 1er échelon) à 2 440,73€\* (chef technicien, 8ème échelon),

- Primes annuelles : de 7 000 à 12 000 €\* environ selon le grade,

- Indemnité de résidence de 1 % à 3 % du salaire brut en fonction de l'affectation géographique.

*\*(chiffres indicatifs 2008)*